Concession du service public d'assainissement collectif – LOT n°2

Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

VERSION	
Indice A	**20/10/2026**
Indice B	**09/11/2026**

LÉGENDE	
Renvoi à une autre question	**Réponse apportée ultérieurement**
Nouvelle question et/ou réponse par rapport à indice précédent	

REMARQUE À L'ATTENTION DES CANDIDATS
Le présent document est adressé aux candidats ayant retiré le dossier de consultation.

Veuillez trouver ci-après les éléments de réponse apportés aux questions de candidats potentiels.

QUESTION	RÉPONSE
1. Conformément à l'article 9.2 du règlement de la consultation, nous sollicitons la visite d'ouvrages complémentaires pour les visites des 17 et 18 novembre : Filtre à sable des Briants à Artannes et PR de la Méquillère à Villaines-les-Rochers.	Nous intégrons la visite de ces deux sites dans le parcours de visite.
2. Pouvons-nous disposer des derniers plans d'épandage ainsi que des bilans agronomiques des 3 dernières années pour les stations concernées par les épandages ?	Cf. Annexe Lot2-Q2 – Plans d'épandage Cf. Annexe Lo2-Q2 bis – Bilans agronomiques Conformément à l'article 16.4 du projet de contrat, nous rappelons que l'Autorité concédante prend en charge le suivi agronomique, le suivi du plan d'épandage et toutes obligations inhérentes à la valorisation des boues conformément aux dispositions des arrêtés préfectoraux ou de la réglementation en vigueur. Le Concessionnaire assure le chargement, le transport et l'épandage des boues.
3. Est-il possible de disposer des RPQS ASST de l'année 2025 pour l'ensemble des périmètres ?	Le RPQS 2025 n'a pas été approuvé par délibération et n'est donc pas communicable.
4. Pour chaque poste équipé de traitement chimique de l'hydrogène sulfuré, pouvons-nous disposer : De la capacité de stockage de la cuve Du type de cuve (double peau ou non) Du type de produit utilisé De l'historique des consommations sur les 3 dernières années	Réponse apportée ultérieurement
5. Pour chaque site (STEP ou PR) équipé de traitement au charbon, pouvons-nous disposer : De la capacité de stockage de la cuve Du type de charbon	Réponse apportée ultérieurement

De l'historique des consommations de charbon sur les 3 dernières années	
6. Compte tenu du plan de charge actuel de nos équipes d'études et d'experts, de la période de fin d'année enjambée par le délai proposé, de la date tardive des visites des installations et de la complexité du dossier nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous accorder un délai supplémentaire et de reporter ainsi la date de remise des plis au 05 février 2027.	Nous n'envisageons pas de report de délai à ce stade.
7. Les voiries sont susceptibles de contenir de l'amiante ainsi que des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP). En fonction de la présence de ces substances, les conditions d'intervention de nos agents et sous-traitants vont devoir prendre en compte l'arrêté du 04/06/2024 et la mise en œuvre obligatoire de la norme NF X 46-102	
Pourriez-vous nous transmettre l'ensemble des données, diagnostics, et informations de traçabilité quant à la présence ou non d'amiante, ainsi que d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), dans les enrobés des voiries du périmètre du contrat objet de l'AO ?	Il n'y a pas de diagnostic amiante des voiries sur les communes de la CCTVI
Dans le cas spécifique des réparations de collecteurs et pour les branchements neufs supportés par les usagers, comment envisagez-vous que les candidats prennent en compte ce sujet dans leur réponse, tant concernant les modalités d'acquisition d'informations sur les voiries non répertoriées, que pour les surcoûts générés par les modalités d'intervention à mettre en oeuvre (RAAT pour l'amiante/HAP, chantier sous SS4, évacuation et traitement des déchets d'enrobés avec amiante et/ou HAP) ?	Cf. article 14.1 du projet de contrat pour les réparations de collecteurs et annexe 4 – BPU pour les branchements neufs

8. La notion de "modification substantielle" demeure largement soumise à interprétation. Afin d'objectiver cette clause et de permettre de provisionner ce risque de manière précise, transparente et comparable, pouvez-vous définir un seuil d'impact financier précis (tel qu'un montant de surcoût annuel en euros HT, ou un pourcentage du chiffre d'affaires annuel) au-delà duquel les conséquences d'une modification seront automatiquement qualifiées de "substantielles" et déclencheront de plein droit la procédure de réexamen prévue au contrat ?	Les éventuels réexamens se font en partenariat et bonne intelligence. Les parties se rapprochent pour déterminer d'un commun accord si cette modification présente un caractère substantiel au sens du contrat. À défaut d'accord, les clauses de l'article 21.2 du projet de contrat notamment la commission spéciale de révision se voient appliquées.
9. Pouvez-vous nous fournir les consommations d'énergie pour la STEP de la Châtaigneraie avec : - détail consommation par plage horaire (HP / HC et été/ hiver) - consommation points 60 min A défaut, demander de nous fournir les références ENEDIS des Points de Livraison (PDL), nous donnant ainsi Mandat pour accéder aux données techniques	Cf. DCE - Pièces H2-1 et H2-2 du DCE communiquant n° PDL ou RAE
10. Le poste des pompiers a été supprimé en 2026 selon l'inventaire. Est-il possible de nous transmettre l'inventaire du nouveau poste qui a été créé en remplacement de ce dernier ?	Réponse apportée ultérieurement
11. Quelle est le nombre d'heures total de fonctionnement de la centrifugeuse de Saché ? Peut-on disposer des derniers rapports de maintenance périodique réalisés ?	Réponse apportée ultérieurement
12. Concernant l'article 4.10 relatif à la cybersécurité, attendez vous une réponse générale sur le traitement de la cybersécurité par le candidat ou souhaitez vous le respect de normes spécifiques ? Si oui, pouvez-vous préciser les normes ISO et les référentiels ANSSI à respecter ?	Le Concessionnaire assure la protection des installations face aux risques Cybersécurité en conformité avec la réglementation applicable et précise donc comment il traite cette thématique
13. Dans le dossier "fiches PR" du lot 2 nous recensons 60 fiches sur les 188 PR. Pourriez-vous nous fournir les fiches manquantes ?	L'annexe I-1 du DCE est complétée. Au total, il y a 187 fiches. Le 188ème poste ne dispose pas de fiche, il s'agit du PR du Stade à Bréhémont qui n'est aujourd'hui pas dans le contrat de concession, il vient d'être transféré à la Communauté de Communes.

	Complément de l'inventaire pour ce dernier poste en cours de réalisation
14. Dans les renouvellements prévus en 2027 par SOGEA, il est indiqué un débitmètre Promag en DN400 sur la STEP de la Châtaigneraie or il n'y a pas de débitmètre de ce diamètre dans l'inventaire remis. Pouvez-vous nous préciser ce qu'il en est ?	Réponse apportée ultérieurement
15. Dans les renouvellements prévus en 2027 par SOGEA, il est indiqué une pompe au poste de relevage de la Bodinière hors il n'y a pas de poste à ce nom dans l'inventaire remis pour Villeperdue. Pouvez-vous nous préciser ce qui doit être pris en compte par les candidats ?	Le PR La Bodinière n'existe plus, c'est une erreur dans les renouvellements prévus en 2027.
16. Dans le fichier du PPR EU, pouvez vous nous indiquer les caractéristiques des équipements manquants sur les communes de Villeperdue, Sainte Catherine de Fierbois, Villaines les Rochers, et l'ex Vallée du Lys ?	Réponse apportée ultérieurement
17. Dans le fichier du PPR EU, deux sofrels sont indiqués le PR Point de pierre à Villaines les rochers(un S530 et un S653). Pouvez nous nous confirmer qu'il y a bien un seul sofrel sur ce poste ?	Il n'y a qu'un seul SOFREL S530 qui a été renouvelé en S4W en septembre 2026
18. La parcelle 0057 à proximité de la STEP ISOPARC de Sorigny peut elle être incluse dans la réflexion de production d'énergie renouvelable ? Peut-on également utiliser l'entièreté de la parcelle 2243 de la STEP des Grands Regains (notamment en dehors de la clôture) ?	Les réflexions relatives à la production d'énergie renouvelable ne peuvent être menées que dans les périmètres des installations.
19. En article 16.10 il est indiqué que l'autorité concédante aura procédé au renouvellement de l'ensemble des équipements 2G et 3G. Mais dans le tableau de l'article 17.2 il est indiqué que l'entretien et le renouvellement de la télégestion est à la charge du concessionnaire y compris suppression RTC, 2G, 3G. Que devons-nous prendre en compte ?	Tous les équipements RTC, 2G et 3G inventoriés seront bien renouvelés d'ici fin 2027. Le tableau de l'article 17.2 prévoit le cas théorique où un équipement non identifié à ce jour aurait besoin d'être renouvelé.

20. Pouvez-vous nous transmettre le Bilan Agronomique des boues 2025 relatif à la STEP de la Châtaigneraie de Saché ?	Cf. Question 2
21. Le plan du PPR ne permettant pas d'identifier successivement un même équipement comme « programmé », puis comme « non programmé », pourriez-vous nous transmettre une version modifiée du document permettant cette distinction ? À défaut, pourriez-vous nous indiquer précisément les modifications à apporter au plan actuel afin de prendre en compte ce cas de figure ?	Nous espérons qu'un équipement renouvelé puisse durer jusqu'à l'échéance du contrat. Si vous jugez que l'équipement que vous mettez en place risque de devoir être de nouveau renouvelé sur la durée résiduelle du contrat, vous pouvez prévoir plusieurs renouvellements programmés sur la durée du contrat. En cas de besoin, qui se veut être exceptionnel, vous pouvez doublonner la ligne concernée, la mettre en évidence et identifier du renouvellement non programmé.
22. Conformément au règlement de consultation, vous trouverez une liste des sites que nous souhaitons visiter en complément des sites déjà définis dans le règlement de la consultation : PR BILLEPERDUE DIP-BREHEMONT PR GROSLOT DIP-LIGNIERES-DE-TOURAINE PR BEAUMER-MONTS PR LA MEQUILLERE-VILLAINES-LES-ROCHERS PR ANCIENNE STEP PONT DE RUAN	Nous intégrons la visite de ces sites dans le parcours de visite.
23. Analyses PFAS : Pouvons-nous disposer des résultats des campagnes PFAS réalisées sur les stations de plus de 10000 EH (eau et boues) ?	La campagne des analyses PFAS sur les EU et les Boues démarre d'ici à la fin de l'année.
24. RAD 2025 Montbazon / Monts / Veigné : Nous notons dans le RAD l'absence de consommation d'énergie pour les postes suivants : PR Bel Air à Montbazon PR Roquille Peage A85 à Veigné Pouvons nous disposer de l'historique des consommations d'énergie sur les 3 dernières années pour ces installations ?	Réponse apportée ultérieurement
25. RAD 2025 ESVRES / TRUYES :	

Le RAD 2025 (Station de Truyes) annonce un tonnage de boues de 5,3 tonnes de matières brutes pour un tonnage de matières sèches de 25,4 Tonnes, ce qui nous paraît incohérent. Pouvez-vous préciser les valeurs de tonnages de boues à prendre en compte (TMS et TMB) sur cette station en 2025 ?	Réponse apportée ultérieurement
page 73 du RAD, nous notons que le Poste Passerelle présente un temps de fonctionnement 10 fois plus important en 2025 par rapport à 2024 pour une consommation énergétique 2 fois moins élevée. Confirmez-vous la consommation d'énergie en 2025 indiquée dans le RAD ?	Réponse apportée ultérieurement
Pouvons-nous disposer des consommations de chlorure ferrique en 2024 s'il y a lieu ainsi que l'année 2026 à fin octobre pour la station Even'park ?	Conformément à ce qui est indiqué au RAD 2024, le traitement chlorure ferrique n'était pas opérationnel en 2024
Nous notons dans le RAD la présence du poste Bas l'Hommais qui ne figure pas dans l'inventaire. Cette installation est-elle à prendre en compte dans le cadre de la consultation et si oui, pouvons nous disposer du patrimoine complet ?	Réponse apportée ultérieurement
Nous notons dans le RAD l'absence de consommation d'énergie pour les postes suivants (commune de ESVRES) : PR Hardelière et PR Port Joie. Pouvons-nous disposer de l'historique des consommations d'énergie sur les 3 dernières années pour ces installations ?	PR Hardellière : cf. RAD **PREU N° 3 La Hardelliere** Energie relevée consommée (kWh) — 191 — 2 315 — 1 112,0% Temps de fonctionnement (h) — 448 — 648 — 44,6% PR Port-Joie : Réponse apportée ultérieurement
Pour le PR Tennis, nous ne disposons pas du pdl, pouvez-vous préciser si la force motrice est à la charge du concessionnaire	Réponse apportée ultérieurement

et le cas échéant nous fournir le pdl et l'historique des consommations sur 3 années ?	
26. Impôts spécifiques Pouvez-vous confirmer qu'il n'existe pas de CFE sur les contrats d'assainissement gérés par SOGEA ?	Nous confirmons communiquer les éléments portés à notre connaissance
27. RAD 2025 Azay Le Rideau - Pour le PR Guinguette, nous ne disposons pas du pdl, pouvez-vous préciser si la force motrice est à la charge du concessionnaire et le cas échéant nous fournir le pdl et l'historique des consommations sur 3 années ?	Réponse apportée ultérieurement
28. RAD 2025 Sorigny - Nous notons dans le RAD la présence du poste"PR_SORIGNY_STATION-ISOPARC" qui ne figure pas dans l'inventaire. S'agit-il du poste de tête de la station intégré dans le patrimoine de celle-ci ou d'un autre poste distinct ? Dans ce dernier cas, cette installation est-elle à prendre en compte dans le cadre de la consultation et si oui, pouvons nous disposer du patrimoine complet, du pdl et de l'historique des consommations sur les 3 dernières années ?	Il s'agit du PR DE TETE de la station. Il est dans l'inventaire dans STEP ISOPARC / PR DE TETE
29. RAD 2025 Ex Pays d'Azay : Nous notons dans le RAD la présence du poste PR_LIGNIERES-LE-TERTRE qui ne figure pas dans l'inventaire. Cette installation est-elle à prendre en compte dans le cadre de la consultation et si oui, pouvons nous disposer du patrimoine complet ?	Réponse apportée ultérieurement
Pouvons-nous disposer de l'historique des consommations d'énergie du PR Ecole sur 3 années ?	Réponse apportée ultérieurement
Pouvons-nous disposer de la consommation d'énergie 2025 du poste DIP GROSLOT sur la commune de Lignères ?	Réponse apportée ultérieurement

30. RAD 2025 APSTV - page 16 du RAD 2025, il est mentionné un "Renouvellement du PR Les Pompiers prévu courant 2026". Dans l'inventaire ce poste est mentionné "HS fin 2026". Pouvez-vous préciser le devenir de ce poste au 01/01/2028 (refonte ou suppression) ainsi que le patrimoine à prendre en compte et les consommations d'énergie correspondantes ? Nous notons dans le RAD la présence du poste MARGUERITE DURAS (Clos Bruneau) qui ne figure pas dans l'inventaire. Cette installation est-elle à prendre en compte dans le cadre de la consultation et si oui, pouvons nous disposer du patrimoine complet ?	Cf. Question 10 Réponse apportée ultérieurement
31. Cahier de Vie Cheille_Le_Peu : Le synoptique du système d'assainissement de Cheillé Le Peu évoque le PR Impasse des Vallées (Nord) qui ne figure pas dans l'inventaire. Cet ouvrage est-il intégré dans le périmètre de la délégation et si oui, pouvons-nous disposer de l'inventaire ainsi que de l'historique des consommations d'énergie des 3 dernières années ?	Le PR Impasse des Vallées figure dans l'inventaire
32. Cahier de Vie : les postes Colchiques et Le Domaine sur la commune de Chaillé, figurent dans le patrimoine et le RAD mais sont absents des cahiers de vie des systèmes de Cheillé (St Blaise et Le Peu). A quel système d'assainissement ces 2 postes sont-il rattachés ?	Réponse apportée ultérieurement
33. Cahier de Vie Villeperdue : Le Cahier de vie fait mention d'un "équipement à court terme" du point A5 de la station. Le Patrimoine ne fait pas mention d'un débitmètre sur le poste de colatures. Ce point A5 doit-il être équipé avant le 31/12/2027 ?	Réponse apportée ultérieurement

Le Cahier de vie fait mention d'un débitmètre sur le point point A6 de la station que nous ne retrouvons pas dans le patrimoine. A contrario, nous avons 2 débitmètres "entrée station". Pouvez-vous confirmer que l'un de ces 2 débitmètres équipe bien le point A6 et à défaut est-il prévu d'équiper ce point A6 d'un débitmètre avant le 31/12/2027 ?	
34. L'article 16.9 du projet de contrat précise que l'autorité concédante envisage un schéma directeur dont les conclusions sont attendues fin 2027. Pouvons-nous disposer des conclusions des premières phases de cette étude ?	Non, pas de conclusions communicables en l'état.
35. MAS Montbazon : Nous notons la présence de 2 siphons dans le MAS. Pouvez-vous nous communiquer la fiche d'exploitation spécifique de ces ouvrages ainsi que leur localisation exacte ?	Réponse apportée ultérieurement
36. données techniques : Pouvons-nous disposer des courbes de charge sur un an (pas de temps maximum de 1h) des stations suivantes : STEP LA CHARRIERE-AZAY-LE-RIDEAU STEP GRAND BERCHENAY (ORGANICA)-ESVRES-SUR-INDRE STEP GRANDS REGAINS-ESVRES-SUR-INDRE STEP LA CALOTTE-LIGNIERES-DE-TOURAINE STEP LES BOURROUX-MONTBAZON STEP L'ORMEAU FLEURY-MONTS STEP ISOPARC-SORIGNY STEP LA CROIX GATEAU-TRUYES STEP LA CHATAIGNERAIE-SACHE	Réponse apportée ultérieurement
37. Au titre de l'article 16.11 du projet de contrat, nous comprenons que le contrôle des branchements existants dans le cadre de la recherche des eaux claires parasites n'incombe pas au délégataire.	A la discrétion de l'Autorité concédante

Qui réalise les contrôles de branchements existants actuellement et pendant le prochain contrat ?	
38. Au titre de l'article 16.8, le Concessionnaire doit réaliser les inspections télévisées ponctuelles sur un tronçon de canalisation ou un branchement permettant de déterminer les causes d'un dysfonctionnement isolé. Sauf erreur d'interprétation de notre part, nous comprenons que les inspections télévisuelles dans le cadre de la recherche des eaux calires parasites ne seront pas à la charge du futur délégataire. Pouvez-vous confirmer cette interprétation ? Si tel est le cas, à qui incomberons ces investigations nécessaires à la recherche des eaux claires parasites ?	Nous confirmons ce qui est écrit dans cet article. A la discrétion de l'Autorité concédante
39. Contrat : A qui incombe la vérification des équipements d'autosurveillance ?	A la discrétion de l'Autorité concédante
40. STEP de Sorigny : Pouvons-nous dsposer des consommations de javel et acide citrique sur les 3 dernières années pour la station ISOPARC de Sorigny ?	Réponse apportée ultérieurement
41. Fiche ouvrage STEP de Saché - Le matériel de laboratoire visible sur les photos de la fiche ouvrage de la station de Saché ne figure pas au patrimoine. S'agit-il d'un bien propre du délégataire en place ? S'il s'agit d'un bien de retour, pouvez-vous compléter l'inventaire ?	Réponse apportée ultérieurement
42. Fiches ouvrages Postes - Les fiches ouvrages disponibles s'arrêtent à 5 postes de la commune de Lignères. Existe-t-il des fiches ouvrages pour les autres communes, si oui, pouvons-nous en disposer ?	Cf. Question 13
43. projet de contrat - L'article 15.2 du projet de contrat fait mention d'une convention spéciale de déversement avec la société La Cloche d'Or à Saché. Pouvons nous disposer de cette convention ?	La convention est en annexe 6.2 du DCE

Pouvons nous disposer de l'historique des consommatons de cet abonné sur les 4 dernières années ?	Réponse apportée ultérieurement
44. fiche ouvrage Postes : Nous notons dans la fiche ouvrage la présence du poste ISLE (Azay-le-Rideau) qui ne figure ni dans l'inventaire ni dans le RAD. Cette installation est-elle à prendre en compte dans le cadre de la consultation et si oui, pouvons nous disposer du patrimoine complet, de l'historique des consommations énergétiques sur 3 années, ainsi que du PDL ?	Il s'agit du PR Guinguette
45. Step Isoparc-Sorigny - Pouvez vous nous fournir le dernier rapport diagnostic du test d'intégrité des membranes de filtration Est-il prévu de renouveler les membranes de la station de Sorigny avant fin de contrat ?	Les membranes ont été renouvelées en 2026 – cf. Pièce F1 du DCE
46. Maintenance : Pouvez vous nous fournir les rapports de maintenance des postes HTA et analyse du dielectrique Pouvez vous nous fournir les rapports de contrôle réglementaires et PV d'épreuves des ballons sous pression Pouvez vous nous fournir les derniers rapports de maintenance des centrifugeuses Pouvez vous nous fournir le dernier rapport de maintenance du groupe électrogènes	Réponse apportée ultérieurement Réponse apportée ultérieurement Réponse apportée ultérieurement Réponse apportée ultérieurement
47. Station d'épuration Organica : Existe-t-il un suivi des plantes de la station d'épuration Organica par une société spécialisée ? Si oui à qui incombe ce suivi ? Dans le cas où ce suivi est à la charge du délégataire, pouvons-nous disposer des coordonnées de ce prestataire ?	Réponse apportée ultérieurement

48. projet de contrat - A la lecture des éléments fournis dans le DCE et notamment les Manuels d'Auto Surveillance, nous notons l'existence de conventions et/ou autorisation de rejet non mentionnées dans el projet de contrat et notamment : - Touraine Jus de Pomme et EARL Pibaleau à Azay le Rideau - Interaba, Mécanorma, Biophélia et Super U à Monts - Burner Systèms Internatiional, Société Parisienne de REssorts, Dawn Meats France et Scagro à Veigné - Patissiers de TNE à Pont de Ruan Ces conventions sont-elles toujours en vigeur ? Si oui, pouvons-nous disposer des derniers documents à jour ainsi que de l'historique des consommatons de ces abonnés sur les 4 dernières années ?	Toutes ces conventions sont obsolètes.
49. Information relative au Dossier de Consultation des Entreprises	La pièce Annexe 8 Cahier des charges SIG EU initialement communiquée a été supprimée et remplacée par une nouvelle version.
50. Visite des installations	Compte tenu des sites complémentaires à visiter, nous vous informons que la ½ journée complémentaire prévue au RC (19 novembre matin) sera effectivement consacrée à la visite.